

District de Bamako

Commune VI

République du Mali

Un Peuple – Un But – Une Foi

**TITRE DU PROJET : Prévention des Ingestions Accidentelles de Produits
Caustiques chez l'Enfant dans les ateliers de teinturerie à Bamako au Mali : «le
cas de la commune VI. »**



RAPPORT SUR LE RECENSEMENT DES TEINTURIERS

Chargé du suivi : Mamadou Cissé, Superviseur.

Date du suivi : 01 janvier au 31 mars 2021

Durée du suivi : 3 mois

OPERATEUR DE L'ENQUETE



Assistance médicale mama-Association

OPERATEUR FINANCIER



FONDS SOLIDARITÉ SANTÉ NAVALE

Table des matières

1. Introduction.....	3
2. Objectifs	3
3. Moyens et méthodes.....	3
4. Résultats.....	6
5. Commentaires	21
6. Difficultés	22
7. Recommandations	22
8. Conclusion	22
Annexe	23

1. INTRODUCTION

Dans l'optique de contribuer à l'atteinte des objectifs de développements durables (ODD) en santé fixés pour 2030 (lutte contre la maladie des populations les plus vulnérables, accessibilité des soins, renforcement des capacités des acteurs) le Fonds Solidarité Santé Navale (FSSN) a lancé un appel à projet afin d'accompagner en 2021 les acteurs à titre individuel ou associatif, dans la mise en œuvre de projets structurants et durables en santé dans les pays en développement ou émergents, dans un esprit de solidarité internationale.

C'est ainsi que le projet de l'Assistance Médicale Mama Association portant sur la prévention des Ingestions Accidentelles de Produits Caustiques chez l'Enfant dans les ateliers de teinturerie à Bamako au Mali : cas de la commune VI, a été retenu. Le projet se déroulera en trois phases conformément au plan stratégique adopté.

Le présent rapport de suivi fait état de la première phase du projet portant sur le recensement des teinturiers dans la commune VI du District de Bamako.

2. OBJECTIFS :

2.1. Objectif général :

Contribuer à la réduction des risques d'ingestions accidentelles de produits caustiques chez l'enfant dans les ateliers de teinturerie au Mali sur une période d'un an plus précisément dans la commune VI du district de Bamako.

2.2. Objectif spécifique :

Recenser au moins 80% des ateliers de teinturerie dans la commune VI du district de Bamako.

3. MOYENS ET METHODES :

3.1. Type et période d'étude:

Il s'agissait d'une étude descriptive qui s'est déroulée du 10 janvier au 31 mars 2021

3.2. Lieu d'étude:

La Commune VI est le site choisi pour la réalisation de notre projet de « Prévention des Ingestions Accidentelles de Produits Caustiques chez l'Enfant dans les ateliers de teinturerie à Bamako au Mali. Elle a été créée par l'ordonnance n ° 78-32 / CMLN du 18 août 1978, la commune VI est limitée:

- A l'Est par la banlieue du district ;
- Au Nord par le fleuve Niger ;
- A l'Ouest et au sud par la commune V;

Elle a une superficie de 8882 hectares. Sa population est estimée à 221.258 habitants. Plus du quart (29%) de la population réside dans le quartier de Niamakoro. Ensuite, les quartiers de Magnambougou et Faladié. Ces quartiers totalisent à eux seuls 63% de la population. Les quartiers les moins peuplés sont: Missabougou et Yirimadio et comporte dix (10) quartiers qui sont : Banankabougou, Dianéguéla, Faladié, Magnambougou, Missabougou, Niamakoro, Sénou, Sogoniko, Sokorodji, Yirimadio. Plusieurs ethnies se rencontrent dans la commune VI □ source : Recensement général de la population et de l'habitat d'avril 1998□.

3.3. Critère d'inclusion:

Tous les teinturiers exerçant dans la Commune VI.

3.4. Critère d'exclusion :

Les teinturiers n'exerçant pas dans la commune VI.

3.5. Méthode d'élaboration du questionnaire :

3.5.1. Etude du milieu :

Nous avons d'abord fait au niveau de la mairie de la commune VI une recherche de données sur l'existence de répertoire de teinturiers, l'existence de regroupements et d'associations exerçant dans le domaine. Puis nous nous sommes informés auprès de certains leaders dans la commune, des ONG (Terre des Hommes, Balou).

3.5.2. Collecte et validation des données :

Sur la base de ses informations préliminaires nous avons élaboré un questionnaire qui a été testé et validé (voir annexe).

Les enquêteurs ont été recrutés, formés et repartis en fonction de la taille des quartiers (voir annexe TDR enquêteur).

En raison de l'absence d'un répertoire de teinturiers, une approche de porte à porte a été adoptée.

A la fin de l'enquête les données ont été collecté au fur et à mesure et par quartier

3.5.3. Variables d'étude :

Les variables étudiées ont été classées de la manière suivante : –

Données sociodémographiques des cibles,

- Conditions d'exposition aux produits caustiques (circonstance de survenue, typologie du produit en cause, aspect, emballage, lieu de conservation du caustique et la précaution d'utilisation prise) ;
- L'existence ou non d'accident caustique

3.5.4. Saisie et analyse des données :

La saisie des données a été réalisée avec le logiciel Microsoft Office Excel 2013. Pour limiter les biais, une double analyse des a été effectuée par le logiciel Epi info 7.2.2.6 et le logiciel SPSS...

3.5.5. Considération éthique:

L'obtention du consentement éclairé a été systématique pour les teinturiers

4. RESULTATS :

4.1. Etude descriptive :

L'enquête nous a permis d'identifier 458 teinturiers dans la commune VI avec une moyenne d'âge de 33 ans (14-75ans) dont 410 femmes et 48 hommes et un sex ratio (H/F) de 0,11.

La teinture est une activité pratiquée essentiellement par les femmes.

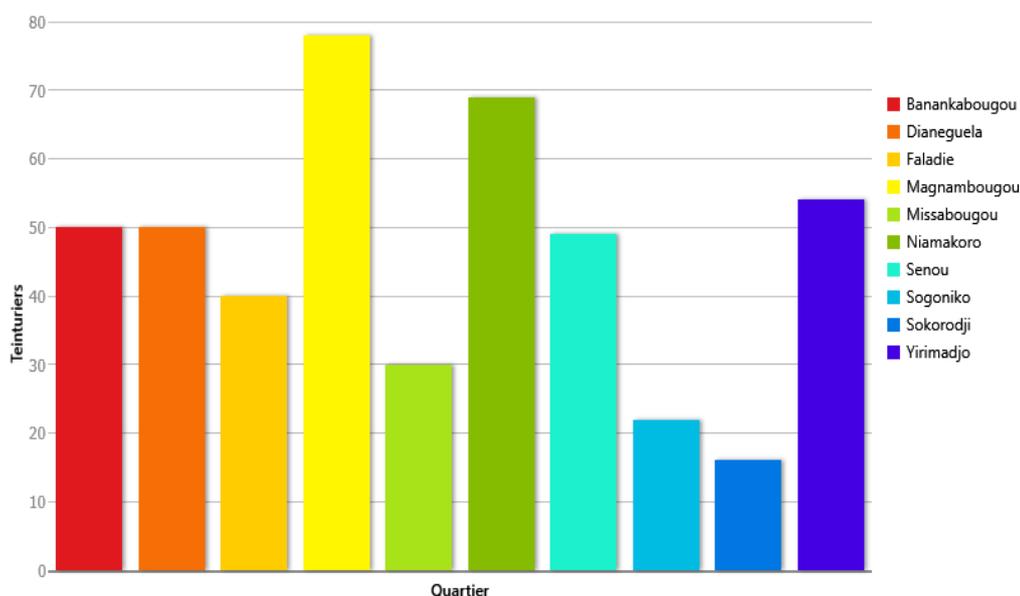


Figure 1 : répartition des teinturiers par quartier

Les quartiers de Magnambougou (78 teinturiers) et de Niamakoro (69 teinturiers) sont plus représentés

Appartenance à un regroupement

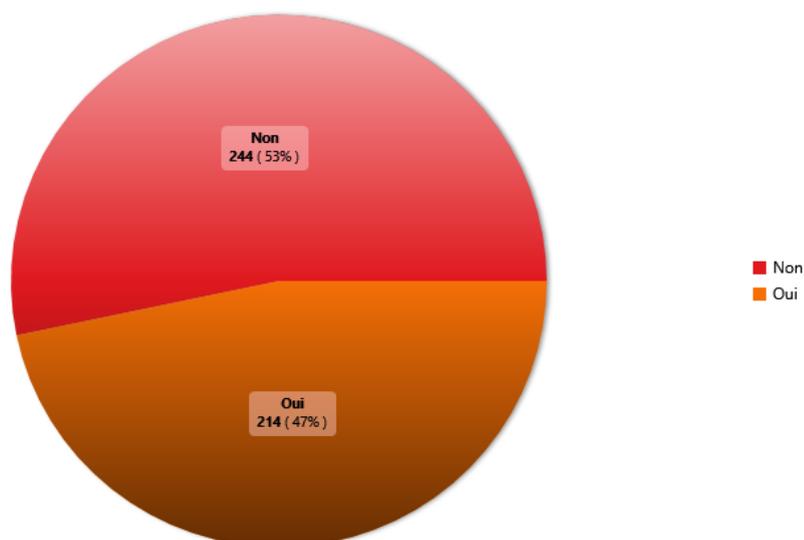


Figure 2 : répartition des teinturiers en fonction de leur appartenance à un regroupement.

L'enquête a montré que :

- 244 teinturiers (53,28%) travaillent seuls ;
- 214 teinturiers travaillent au sein d'un regroupement réparties entre 185 teinturiers dans un regroupement occasionnel et 29 dans un regroupement formel.

Tableau 1 : répartition des teinturiers par centres formels

Centres formels	Nombre	Pourcentage
Association Laban sô	3	10,34
Centre DJIGUIYA	1	3,45
Centre HONROYA	17	58,62
DIAWARALA	1	3,45
Espace KALLOSSI	5	17,24
Olympa	2	6,90
TOTAL	29	100,00

Nous avons répertorié 6 centres formels au sein desquels 29 teinturiers exercent. Le plus grand en terme d'effectif est le centre Honroya.

Formation sur les dangers des produits caustiques

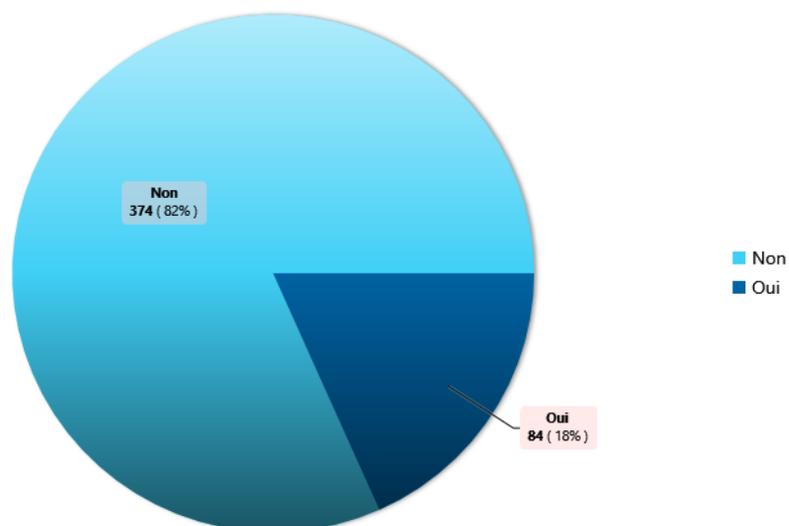


Figure 3 : répartition des teinturiers selon la formation reçue sur les dangers des produits caustiques

Plus de 80% des teinturiers recensés admettent qu'ils n'ont pas été formés.

Tableau 2 : répartition des teinturiers en fonction de l'accès des enfants aux sites

Accès des enfants aux sites	Nombre	Pourcentage
Non	316	69,00
Oui	142	31,00
TOTAL	458	100,00

31% des teinturiers admettent des enfants sur le site de teinture.

Tableau 3 : répartition des teinturiers selon l'aménagement du site

Aménagement du site	Nombre	Pourcentage
Non	411	89,74 %
Oui	47	10,26 %
TOTAL	458	100,00 %

89,74 % des sites ne sont pas bien aménagés.

Tableau 4 : répartition des teinturiers selon le type d'aménagement du site

Aménagement du site	Nombre	Pourcentage
Aucun	207	45,20
Partiel	204	44,54
Bien aménagé	47	10,26
TOTAL	458	100,00

45,20% des sites ne présentent aucun aménagement en termes de margelle de protection, de fosse de vidange, de lieu dédié uniquement à la teinture et du contrôle d'accès des enfants au site.

Accident caustique

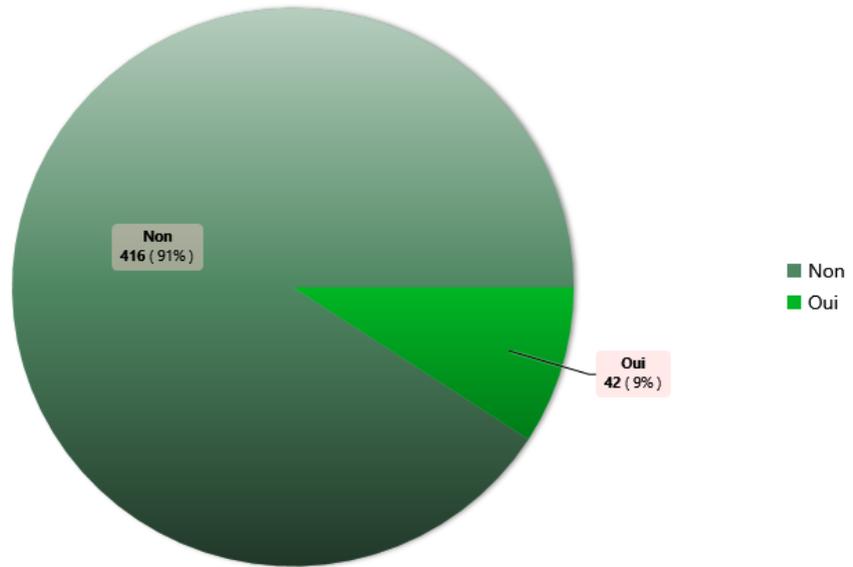


Figure 4 : répartition des teinturiers en fonction de la survenue d'un accident caustique

Plus de 9,17% des teinturiers affirment avoir recensé un accident caustique chez l'enfant dans leur site.

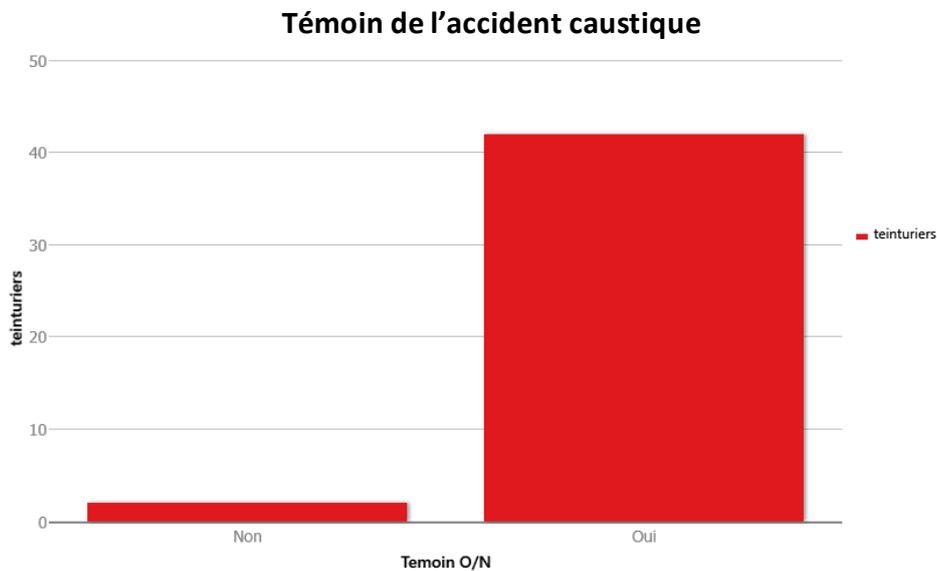


Figure 5 : répartition des teinturiers en fonction de leur présence pendant l'accident.

95,45% des teinturiers ayant recensé des accidents caustiques affirment en avoir été témoin.

Tableau 5 : répartition des teinturiers selon le lieu de conservation des produits caustiques

Lieux de conservation	Nombre	Pourcentage
Domicile	258	56,46
Atelier	167	36,54
Magasin	32	7,00
TOTAL	457	100,00

Le domicile est plus représenté avec **56,46%**

Tableau 6 : répartition des sites selon les moyens de conservation

Moyens de conservation	Nombre	Pourcentage
Baignoire	189	41,36
Fût	141	30,85
Bouteille (bouteille d'eau, boisson...)	54	11,82
Sceau	48	10,50
Sachet	25	5,47

TOTAL	457	100,00
--------------	-----	--------

Les baignoires et les futs sont plus représentés avec respectivement **41,36%** et **30,85%**

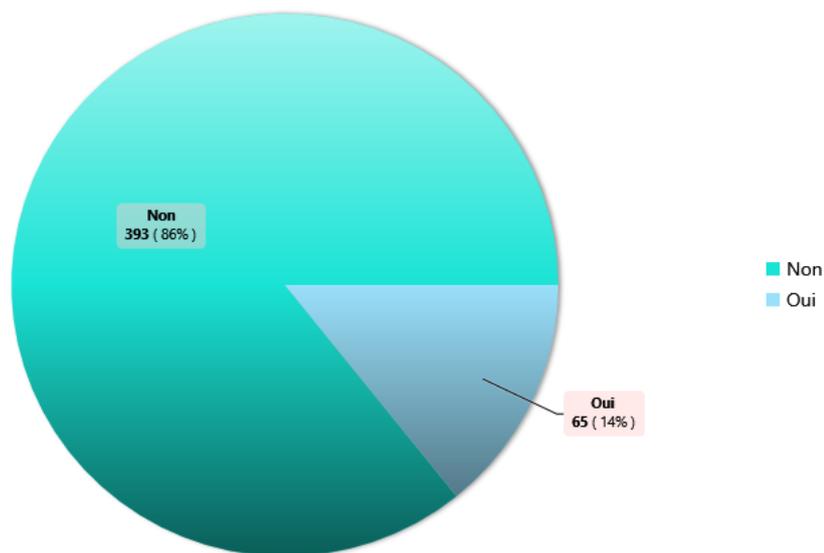


Figure 6 : répartition des teinturiers selon le port d'équipement complet de protection (gants+masque+tablier+bottes)

Seuls **14,19% (65)** des teinturiers portent des combinaisons requises (contraire ??

Tableau 7 : répartition des teinturiers selon la précaution prise contre l'accident

Précaution contre accident	Nombre	Pour cent
Aucune	24	6,11 %
Bavettes et Gants	16	4,07 %
Bottes	5	1,27 %
EPI		
Gants	97	24,68 %

Gants et bottes	249	63,36 %
Masque	2	0,51 %
TOTAL	393	100,00 %

Parmi les teinturiers ne portant pas de combinaison adéquate **6,11% n'en portent aucune.**

Formation sur l'impact environnemental

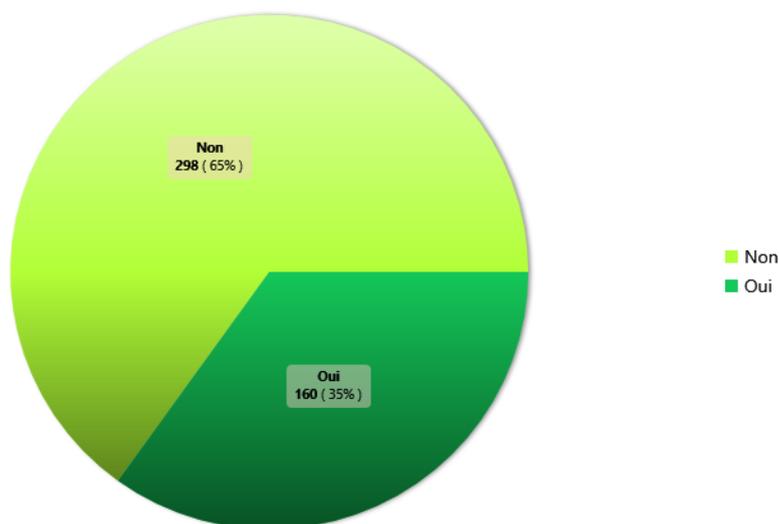


Figure 7 : répartition des teinturiers selon leur connaissance sur les nuisances environnementales provoquées par les produits caustiques
 Les teinturiers ne connaissant aucun impact environnemental des produits de teintures dominant à **plus de 65%**

4.2. Etude analytique :

Tableau 8 : Répartition des accidents caustiques en fonction quartier

Accident caustique			
Quartier	Non	Oui	TOTAL
Banankabougou	49 98,00% 11,78%	1 2,00% 2,38%	50 100 % 10,92 %
Dianeguella	39 78,00% 9,38%	11 22,00% 26,19%	50 100 % 10,92 %
Faladie	39 97,50% 9,38%	1 2,50% 2,38%	40 100 % 8,73 %
Magnambougou	69 88,46% 16,59%	9 11,54% 21,43%	78 100 % 17,03 %
Missabougou	26 86,67% 6,25%	4 13,33% 9,52%	30 100 % 6,55 %
Niamakoro	69 100% 16,59%	0 0,00% 0,00%	69 100 % 15,07 %
Senou	45 91,84% 10,82%	4 8,16% 9,52%	49 100 % 10,70 %
Sogoniko	20 90,91% 4,81%	2 9,02% 4,76%	22 100 % 4,80 %
Sokorodji	15 93,75% 3,61%	1 6,25% 2,38%	16 100 % 3,49 %
Yirimadjo	45 83,33% 10,82%	9 16,67% 21,43%	54 100 % 11,79 %

TOTAL	416	42	458
	90,83%	9,17%	100 %
	100%	100%	100 %

Chi-square = 27,0863 P= 0,0014

En dehors de Niamakoro, tous les quartiers ont recensé des d'ingestions caustiques accidentelles à des proportions différentes.

Tableau 9 : répartition des cas d'ingestion caustique en fonction de l'appartenance à un regroupement

	accident caustique		Total
	Non	Oui	
Travail en groupe			
Non	235 96,31% 56,49%	9 3,69% 21,43%	244 100,00% 53,28%
Oui	181 84,58% 43,51%	33 15,42% 78,57%	214 100,00% 46,72%
Total	416 90,83% 100,00%	42 9,17% 100,00%	458 100,00% 100,00%

Chi-square = 17,4575 p= 0,00003

Les ingestions caustiques se rencontrent surtout dans **les ateliers de regroupement**. La différence est significative

Tableau 10 : répartition des cas d'ingestion caustique en fonction du type de regroupement

	accident caustique		
Centre Formel	Non	Oui	Total
Non	148 83,62% 84,09%	29 16,38% 96,67%	177 100,00% 85,92%
Oui	28 96,55% 15,91%	1 3,45% 3,33%	29 100,00% 14,08%
Total	176 85,44% 100,00%	30 14,56% 100,00%	206 100,00% 100,00%

Chi-square = 2,3921 p = 0,122

La survenue d'accident caustique en fonction du type de regroupement n'est pas significative.

Tableau 11 : répartition des cas d'ingestion caustique en fonction de l'accès des enfants aux sites

	accident caustique		
Accès des enfants	Non	Oui	Total
Non	301 95,25% 72,36%	15 4,75% 35,71%	316 100,00% 69,00%
Oui	115 80,99% 27,64%	27 19,01% 64,29%	142 100,00% 31,00%

Total	416 90,83% 100,00%	42 9,17% 100,00%	458 100,00% 100,00%
--------------	--------------------------	------------------------	---------------------------

Chi-square = 22,2608 p = 0,0000024

L'ingestion est plus fréquente de manière significative dans les sites admettant les enfants.

Tableau 12 : repartition des cas d'ingestion caustique selon l'aménagement des sites

	accident caustique		
Aménagement	Non	Oui	Total
Non	372 90,51% 89,42%	39 9,49% 92,86%	411 100,00% 89,74%
Oui	44 93,62% 10,58%	3 6,38% 7,14%	47 100,00% 10,26%
Total	416 90,83% 100,00%	42 9,17% 100,00%	458 100,00% 100,00%

Chi-square = 0,1868 p = 0,665

L'ingestion est rencontrée dans tous les types d'aménagement du site

Tableau 13 : répartition des cas d'ingestion caustique en fonction de la formation des teinturiers

	accident caustique		
Formation sur les dangers...	Non	Oui	Total
Non	342 91,44% 82,21%	32 8,56% 76,19%	374 100,00% 81,66%
Oui	74 88,10% 17,79%	10 11,90% 23,81%	84 100,00% 18,34%
Total	416 90,83% 100,00%	42 9,17% 100,00%	458 100,00% 100,00%

Chi-square = 0,5652 p = 0,4521

Il n'y a pas de lien statistiquement significatif entre la formation et la survenue d'accident caustique.

Tableau 14 : répartition des cas d'ingestion caustique en fonction du lieu de conservation des produits

Accident caustique			
Lieux de conservation	Non	Oui	TOTAL
Atelier	158 94,61% 38,07%	9 5,39% 21,43%	167 100% 36,54%
Domicile	231 89,53% 55,66%	27 10,47% 64,29%	258 100% 56,46%

Magasin	26	6	32
	81,25%	18,75%	100%
	6,27%	14,29%	7,00%
TOTAL	415	42	457
	90,81%	9,19%	100%
	100%	100%	100%

Chi-square = 6,8976 p = 0,0318

Le domicile est le lieu le plus en cause dans l'accident.

Tableau 15 : répartition des cas d'ingestion caustique selon les moyens de conservation des produits caustiques

Moyens de conservation * accident caustique			
Moyens de conservation	Non	Oui	TOTAL
Baignoire	178	11	189
	94,18%	5,82%	100%
	42,89%	26,19%	41,36%
Bouteille	49	5	54
	90,74%	9,26%	100%
	11,81%	11,90%	11,82%
Fût	129	12	141
	91,49%	8,51%	100%
	31,08%	28,57%	30,85%

Sachet	22	3	25
	88,00%	12,00%	100%
	5,30%	7,14%	5,47%
Sceau	37	11	48
	77,08%	22,92%	100%
	8,92%	26,19%	10,50%
TOTAL	415	42	457
	90,81%	9,19%	100%
	100%	100%	100%

Chi-square = 13,7235 p = 0,0082

On constate plus d'accidents caustiques avec les moyens de conservation inadaptés comme les bouteilles, les sachets et les sceaux.

Tableau 16 : répartition du port d'équipement de protection en fonction de la connaissance des dangers des produits caustiques

	Formation sur les dangers.		
	Non	Oui	
Port EPI			Total
Non	336	57	393
	85,50%	14,50%	100,00%
	89,84%	67,86%	85,81%
Oui	38	27	65
	58,46%	41,54%	100,00%
	10,16%	32,14%	14,19%
Total	374	84	458
	81,66%	18,34%	100,00%
	100,00%	100,00%	100,00%

Chi-square = 25,44 p = 0.0000004556

Les teinturiers ne connaissant pas les dangers des produits caustiques se protègent moins.

5. COMMENTAIRES

L'enquête nous a permis d'identifier 458 teinturiers dans la commune VI, répartis comme suit :

- 244 travaillent seuls,
- 185 travaillent en regroupement non formel,
- 29 travaillent dans les centres formels,

Ce qui pourra servir de répertoire pour la prochaine phase du projet et d'autres activités (communales, associatives ou par les ONG travaillant dans le domaine).

Les points forts identifiés :

- Réalisation d'un répertoire des teinturiers,
- Découverte d'un fort taux d'ingestion de produits caustiques (ce qui veut dire que l'accident est fréquent et justifie à elle seule la lutte par une politique de prévention),
- Recensement quasi complet des teinturiers de la commune,
- Identification des facteurs d'exposition de la survenue des accidents caustiques,
- Information sur la méconnaissance des dangers des produits caustiques sur l'enfant, l'environnement et les teinturiers,
- Constatation que les teinturiers travaillent seul ou de façon occasionnelle,
- Information sur l'absence d'aménagement des sites de teinture,
- Création d'un lien de confiance entre notre association et les teinturiers de la commune.
- Faible taux de formations sur l'utilisation des produits caustique,
- Insuffisance de site bien aménagé,
- Moyens et lieux de conservation inadéquats,
- Méconnaissance des dangers liés à l'utilisation des produits caustiques, Accès des enfants dans les lieux de teinture,
- Forte probabilité d'exposition des enfants, des adultes (à domicile et dans les ateliers) aux dangers liés à l'utilisation des produits caustiques,
- Faible influence de la formation des teinturiers sur la survenue des ingestions caustiques.

Les points faibles identifiés :

- Absence de répertoire des teinturiers du Mali et plus précisément dans la commune 6 du district,
- Pandémie de covid-19,
- Quelques réticences des teinturiers lors de l'enquête,

6. Recommandations

- Création d'un répertoire des teinturiers de la commune 6,
- Initiation d'une série de formation à l'endroit des teinturiers pour un changement de comportement,
- Mise en place d'une politique de communication à l'endroit de la population de la commune VI pour : informer sur les dangers des produits caustiques, l'existence des cas d'ingestion caustique dans la commune, la possibilité de prévention totale par l'éducation
- Aide aux teinturiers à avoir des kits de protection complète pour qu'ils adhèrent à la politique
- Aide aux teinturiers à aménager les sites
- Appui des teinturiers en cas de survenue d'ingestion caustique par : les conseils (gestes de premiers soins) et l'orientation sur les structures de soins appropriées.
- Plaidoyer auprès des leaders communautaires pour la consolidation des acquis du projet et la pérennisation de la prévention à moyen et long termes

7. CONCLUSION

Cette première étape du projet soutenue par le Fond de Solidarité Santé Navale a permis de :

Réaliser le premier répertoire de teinturiers de la CVI,

Prouver que cette activité expose les enfants et les utilisateurs aux conséquences (aigues et chroniques) des produits caustiques

Constater la méconnaissance des utilisateurs des dangers environnementaux des Produits caustiques

Objectiver que la survenue des accidents d'ingestion caustiques est une réalité fréquente

Montrer que la formation avec un changement de comportement des utilisateurs et de la population est un moyen qui pourrait contribuer fortement à la résolution du problème.

ANNEXES

1. Liste des enquêteurs/

N°	Nom	Prénom	Profession	Contact	Zone d'intervention
1	TRAORE	Baba	Infirmier		Magnabougou
2	Fofana	Maichatou			Magnabougou
3	Mariko	Assitan			Sokoniko
4	Konaté	Isiaka	Gestionnaire		Yirimadjo
5	Coulibaly	Fatoumata	Gestionnaire		Yirimadjo
6	Cissé	Anoumou			Faladie
7	Cissé	Fousseni			Senou
8	Diallo	Lassane			Niamako
9	Thienta	Aissatou			Niamako
10	Yena	Youba			Missabougou
11	Djiré	Aminatou			Dianeguella,
12	Traore	Aminata	Gestionnaire		Sokorodji
13	Samaké	Badra A	Gestionnaire		Banankabougou

2. Questionnaire

Questionnaire d'enquête n°.....

Site de teinture n°..... /nom du site :.....

1) Prénom : Nom : Âge :
 Sexe : quartier : Profession :

Travaillez-vous en association ? Oui non

Numéro de téléphone :

2) Aménagement du site de teinture :
 aucun aménagement aménagement partiel bien aménagé

3) Depuis combien d'année êtes-vous dans la teinture ?.....

4) Avez-vous suivi des formations en teinturerie ? Oui Non

5) Quels sont les produits que vous utilisez en teinture ?

6)

Quels sont les lieux de conservation de ses produits ?

Au domicile à atelier autre à préciser :.....

7) Quels sont les moyens de conservation des produits de teinture ?

Dans un fût baignoire bouteille

autre à préciser :.....

8) Quel est l'emplacement exact de conservation ?.....

9) Connaissez-vous les dangers liés à l'utilisation des produits de teinture ?

Oui non si oui énumérer

les :.....

10) Quelles sont les précautions prises pour éviter les accidents et dommages ? port

des bottes port d'équipement complet de protection

port de gants et bottes aucune précaution

autre à préciser.....

11) Avez-vous avec vous des enfants ou bien le lieu est-il accessible aux enfants ?

Oui non

Pourquoi les enfants ont-ils accès au site ?

12) Avez-vous recensé dans votre site des cas d'ingestion de produits de teinture chez les enfants ? Oui non si oui précisez leur nombre :.....

13) Quel était le contexte de survenu de cet ingestion ?.....

.....

14) Ses produits sont-ils assimilables aux aliments dans leur aspect ? Oui non
si oui préciser l'aliment en particulier

.....

Quelle a été votre conduite à tenir ?

Transfert immédiat dans un CPC ingestion de substance à viser antidote
consultation d'un traditheurapeute autre à préciser :.....

Ses produits de teinture sont-ils à la portée des enfants ? Oui non

15) Connaissez-vous l'impact de ses produits sur l'environnement, la faune et la flore ?
si oui préciser les dangers que vous

connaissez.....
.....
.....
.....

16) Quel est votre procédure d'élimination de ses produits après usage ?

.....
.....
.....
.....
.....

4. GALERIES



5. TDR des Enquêteurs

I. Contexte

Au Mali, les activités génératrices de revenu des femmes sont les plus concernées par l'utilisation des produits caustiques. Elles sont : la teinture du bazin qui est une véritable industrie au Mali et c'est un secteur prisé, la coiffure, le tatouage, la savonnerie traditionnelle, la cuisine traditionnelle, les produits de nettoyages. Ce sont toutes des activités d'autonomisation de la femme et des ménages au Mali. Face aux accidents fréquents chez l'enfant à cause de la soude, l'absence de codification de la prise en charge thérapeutique, le peu de structures appropriées et le peu de professionnels formés dans sa prise en charge ; seule la prévention de la survenue de l'accident permet réellement de sauver les victimes et cela est communément admis dans le monde. C'est pour toutes ces raisons que l'@mm-a en partenariat le Fond Solidarité Santé Navale propose ce projet. L'objectif général est de contribuer à la réduction des risques d'ingestions accidentelles de produit caustiques chez l'enfant dans les ateliers de teinture au Mali sur une période d'un an plus précisément dans la commune VI du district de Bamako.

1. Mission

Les Agents enquêteurs sont responsables de la collecte des données. Ils sont chargés de la reconnaissance, de l'identification des teinturières, du remplissage des questionnaires, dans les ateliers de teinture de la commune VI. Par ailleurs ils s'occuperont de la vérification et du contrôle des questionnaires remplis. Ils auront comme attributions de :

- Appliquer correctement les normes et procédures des normes de réalisation de la collecte des données, identification et interviews des teinturières, remplissage correct des questionnaires,
- Assurer la qualité des interviews réalisées, du remplissage des documents,
- Respecter le plan de travail et des échéances fixées pour la réalisation de la collecte des données.

II. Condition de travail

L'agent Enquêteur aura le statut de consultant individuel, ainsi

- L'agent Enquêteur prendra en charge ses frais de déplacements,
- L'agent enquêteur sera sous la supervision du coordinateur, ➤ Il suivra les éthiques défendues par l'association, ➤ La durée de la prestation est de 15 jours.

III. Profil requis

L'enquêteur devrait remplir les conditions suivantes :

- Avoir un diplôme de Bac + 2 ou DEF + 4 dans l'une des disciplines suivantes statistiques, économies, sciences sociales, développement communautaire ou toutes autres disciplines connexes,
- Disposer d'une expérience dans la collecte des données, ➤ Une expérience de travail sur les projets, ➤ Etre apte à travailler en équipe.

6. Budget Enquête

Rubriques	Quantité	Jour /mois	Coût/ unité	Montant CFA	Montant Euro	Sources de financement
OS1 : Recenser au moins 80% des ateliers de teintures dans la commune VI du district de Bamako.						
Forfait enquêteur	13	14 jours	5 000	910 000	1 387,28	
Forfait superviseur	1	2 mois	75 000	150 000	228,67	
Honoraire formateur	1	1 jour	20 000	20 000	30,49	Projet Santé Navale
S.TOTAL1.				1 080 000	1 646,45	
Fournitures et consommables				100 000	152,67	Association
Total général : Total 1+Total 2				1 180 000	1 799,12	Projet santé Navale /Association

